



Guéret, le 18 mars 2020

Coronavirus : les services de l'État du département de la Creuse adaptent leurs modalités d'accueil du public

Par mesure de sécurité sanitaire et pour respecter les consignes de limitation des rassemblements de personnes, l'accueil du public est modifié pour tous les services de l'État dans le département à compter de ce mardi 17 mars 2020.

PREFECTURE ET SOUS PREFECTURE D'AUBUSSON

Accueil général : l'accueil du public à la préfecture comme à la sous-préfecture d'Aubusson est suspendu, pour les urgences vous pouvez contacter le standard au 05 55 51 59 00 du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h ou envoyé un message à l'adresse mail, prefecture@creuse.gouv.fr .

Pour toute question lié à l'épidémie de coronavirus (autre que médicale), un standard renforcé est mis à disposition du public. Il assure une réponse personnalisée aux demandes des appelants ou les redirige vers l'interlocuteur de référence. (05 55 51 57 60 de 8h30 à 17h30)

Bureau des étrangers : l'accueil physique du public au guichet du bureau des étrangers est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les demandes de renseignements sont à effectuer de préférence par mail à l'adresse suivante : pref-etrangeurs@creuse.gouv.fr ou en téléphonant au standard au 05 55 51 59 00, les appels seront redirigés vers les agents présents.

Pour information, la durée de validité des documents suivants qui arriveraient à échéance à compter du 16 mars 2020, sera automatiquement prolongée de 3 mois :

- visas de long séjour ;
- titres de séjour, qu'elle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger ;
- autorisations provisoires de séjour ;
- attestations de demande d'asile ;
- récépissé de demande de titre de séjour.

Cependant, il est déconseillé aux étrangers porteurs d'un titre expiré bénéficiant de la présente prolongation de sortir du territoire national.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

DDT

La Direction départementale des territoires de la Creuse n'accueillera plus de public sans rendez-vous et jusqu'à nouvel ordre.

Les usagers sont invités à contacter les services de la DDT par téléphone au 05 55 61 20 23 pour toutes questions nécessitant une réponse urgente, notamment en relation avec le domaine agricole, la gestion de l'eau (cours d'eau, étangs, assainissement...), les permis de construire... L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les contacts par messagerie sont également à privilégier pendant cette période aux adresses figurant sur la page ci-dessous :

<http://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-logement/Contacts-DDT>"

DDCSPP

la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations est fermée au public, seuls les cas exceptionnels peuvent être reçus sur rendez-vous dans un bureau affecté à cet usage au rez-de-chaussée du bâtiment.

La DDCSPP est joignable par téléphone de 9h15 à 11h30 et de 14h à 16h

Service jeunesse et sport : 05 55 41 14 25

Service inclusion sociale :

- Pour les dossiers CCAPEX au 05 55 41 72 51

- Pour les dossiers commissions de réforme et comité médical au 05 55 41 55 40

- Pour les autres demandes au 05 55 41 72 54

Les autres services : 05 55 81 74 24

UD DIRECCTE

L'Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est fermée au public mais les services fonctionnent et la prise de rendez-vous est possible pour des cas spécifiques, particuliers ou urgents. Pour cela un bureau au rez-de-chaussée du bâtiment est affecté à cet usage.

L'UD DIRECCTE est joignable au 05 87 50 44 00 de 9h à 12h et de 14h à 17h

UD DREAL

L'unité départementale de la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement est fermée au public mais reste joignable par téléphone au 05 55 61 20 13 et par mail à l'adresse ud-23.grud.ud.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

DDFIP

La Direction départementale des finances publiques informe le public que tous les centres des Finances publiques ne reçoivent plus au guichet mais assurent l'accueil à distance des particuliers et des professionnels par courriel (à l'adresse mail fonctionnelle du service ou sur le site impot.gouv.fr via leur compte fiscal) et par téléphone (les coordonnées sont disponibles sur le site impot.gouv.fr)

DDSP (POLICE)

La Direction départementale de la sécurité publique rappelle que le commissariat de Guéret reste ouvert 24h/24. Néanmoins, il est recommandé de se déplacer au commissariat que si cela est indispensable et de privilégier les démarches en ligne par l'intermédiaire des téléservices pour déposer une pré-plainte ou effectuer un signalement (violences sexuelles ou sexistes, contenu ou comportement illicite sur internet, fraude à la carte bancaire, escroquerie...)

Ces services ne doivent pas faire oublier qu'en cas **d'urgence**, il faut composer le 17.

GENDARMERIE

Toutes les brigades de gendarmerie du département restent ouvertes aux horaires habituels néanmoins, il est conseillé de privilégier la correspondance par mails ou téléphone.

La brigade numérique répond à toutes vos questions **non urgentes** 24h/24 et 7j/7 sur les réseaux sociaux ou sur le site www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

ONACVG

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est fermé au public depuis le lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

UDAP

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse est fermée au public mais le courrier est relevé chaque jour et les dossiers traités normalement. La messagerie udap.creuse@culture.gouv.fr est opérationnelle et l'accueil téléphonique est assuré de 9h à 12h et de 14h à 17h, soit au numéro habituel, 05 55 52 11 52, soit au 07 63 47 16 38.

DSDEN

Le service d'accueil de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale est désormais fermé au public. Le standard reste ouvert au 05 87 86 61 23 aux horaires habituels.

Le Centre d'Information et d'Orientation assure une permanence téléphonique tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, au 05 87 86 61 60 pour les élèves du 2d degré.

OFB

L'Office français de la biodiversité est fermé au public jusqu'à nouvel ordre mais reste joignable par téléphone au numéro de permanence 05 55 52 24 81 et par mail, sd23@ofb.gouv.fr